



MAIRIE  
DE

LIEURON

**COMPTE-RENDU**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du jeudi 20 septembre 2021 à 19h**

**Sous la présidence de** : Mme PREVERT Rose Line, Maire.

**Présents** : MM. ARNAL Jérôme, BALARD Olivier, BARIOU Nathalie, BESQUEL Jean-René, BRIAND Thierry, MOUCHE Marylène, PERRET–LE BLET Chantal, ROCHER Nicolas, ROPERT Céline, VETIER Fabrice;

**Absents excusés** : MONVOISIN Michèle (donne pouvoir à BALARD Olivier) ; MOISON Daniel (donne pouvoir à PREVERT Rose Line) ;

**Absents** : DUROCHER Alexandre, JOLIVET François ;

- 
- ❖ Madame PREVERT Rose Line après avoir constaté que le quorum est atteint déclare la séance ouverte ;
  - ❖ M BESQUEL Jean-René est nommé secrétaire de séance ;

**DELIBERATION 2021-85** : Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Val d'Anast ;

Après délibération, le Conseil Municipal a accepté le versement de 2 350 € pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Val d'Anast pour 3 enfants de Lieuron scolarisés l'année scolaire 2020-2021.

**DELIBERATION 2021-86** : Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Guipry – Messac ;

Après délibération, le Conseil Municipal a accepté le versement de 1 619 € pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Guipry - Messac pour 2 enfants de Lieuron scolarisés l'année scolaire 2020-2021.

**DELIBERATION 2021-87** : Répartition 2021 du produit des amendes de police 2020 – approbation du financement ;

La commission permanente du Conseil Départemental a arrêté, à titre principal, la liste des communes bénéficiaires de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police. Elle indique les montants proposés à la commune de Lieuron pour les travaux détaillés ci-dessous :

Nature des travaux	Localisation	Montant H.T de l'opération	Subvention accordée
Aménagement piétonniers protégés	Le long des voies de circulation RD 65 rue Villeneuve	5 440 €	2 992 €
Parcs de stationnement en site propre	Avec emplacements réservés aux handicapés en cœur de bourg	79 675 €	10 000 €
Signalisation des passages piétons	(Passages piétons en agglomération) RD 65 rue Villeneuve	2 862 €	1 575 €
Aménagement de sécurité sur voiries	Création d'une écluse RD 65 rue Villeneuve	6 556 €	3 606 €
<b>Total H.T</b>		<b>94 533 €</b>	<b>18 173 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le versement de cette subvention.

**DELIBERATION 2021-88** : Convention SDE ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'étude détaillée réalisée par le SDE 35 ainsi que l'estimation de l'opération suivante :

<b>Montant des travaux H.T</b>	32 766.21 €
<b>Montant à la charge de la commune H.T</b>	19 659.72 €

**DELIBERATION 2021-89** : Taxe d'aménagement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide sur l'ensemble du territoire communal de maintenir la taxe d'aménagement ou taux de 2,5 %.

**DELIBERATION 2021-90** : DIA 03515121F0009 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune pour les parcelles cadastrées ZC 185, 192, 186, et 194 d'une superficie de 16 528 m<sup>2</sup>.

**DELIBERATION 2021-91** : Achat d'un robot de tonte ;

Madame le maire présente au conseil municipal des devis, qu'elle a fait réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le devis de RM MOTOCULTURE pour l'achat de robot de tonte destiné aux terrains de foot pour un montant de 15 650 € HT ;